MAIRIE DE LHERM
Département de la Haute-Garonne
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Date de convocation : **14 mars 2023** Date affichage :	Conseillers en exercice **27** Présents : 20 Votants : 27 Absents excusés : 0	Le **21 mars 2023** à **19 heures**, le Conseil Municipal de la commune de Lherm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PASIAN	
		Présents	MM. PASIAN, BRUSTON, PEYRON, MICLO, MERCI, EXPOSITO, NOUNIS COMORETTO, GIL, GAURIER, MORO, BOULP, PHI-VAN-NAM, VERGNHES, SOBIERAJEWICZ, TURPIN, MIRASSOU, GIRARD, PUJOL, LAUDENBACH
		Procuration(s)	Brigitte BOYÉ à Lauriane BOULP Sophie MOREAU à Frédéric PASIAN Jean-Jacques SACAREAU à Christophe EXPOSITO Ludivine RABARIJAONA à Joël BRUSTON Jérôme CAUQUIL à Meï-Ling PHI VAN NAM Carine LESCAUT à Sandrine PEYRON René SABATHIÉ à Josiane PUJOL
		Absent(s)	-
		Secrétaire	Sandrine PEYRON

Ordre du jour

1- Institution : Désignation des délégués au Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch
2- Personnel : Modification du tableau des emplois
3- Social : Tarification sociale de la restauration scolaire pour 2022-2023
4- Travaux : Urbanisation lieu-dit Bégué pour la création d'un arrêt de transport scolaire
5- Finances : Débat d'orientation budgétaire 2023
6- Finances : Compte Administratif 2022 et Compte de Gestion 2022
7- Finances : Admissions en non-valeur

Décision prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

Informations diverses

Questions orales des différents groupes

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer. La séance est ouverte à 19h00.
Mme PEYRON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
Le procès-verbal du 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

1. Institution : Désignation des délégués au Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch

Le Maire explique que la SMAGLT a changé ses statuts en fin d'année 2022 en raison de difficultés à avoir le quorum et à tenir les assemblées. Il a souhaité se réorganiser pour qu'il y ait moins d'élus.
La commune avait auparavant 2 délégués titulaires, Madame Boyé et Madame Mirassou.
La proposition selon les nouveaux statuts de ce syndicat est de passer à un seul titulaire, au lieu de 2, et un suppléant.
Le Maire propose au conseil de désigner Madame Boyé comme déléguée titulaire et Madame Mirassou comme déléguée suppléante.
Normalement, le vote a lieu a bulletin secret sauf accord unanime du Conseil pour voter à main levée.

Le Maire explique que la dernière réunion s'est tenue la semaine précédente et qu'il a représenté la commune en attendant que le conseil désigne ses délégués.

- ⇨ *A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret*
- ⇨ *A l'unanimité, le Conseil désigne :*
  - En tant que titulaire : BOYÉ Brigitte
  - En tant que suppléant : MIRASSOU Florence

2. <u>Personnel : Modification du tableau des emplois</u>

Le Maire explique que 2 points sont proposés : Tout d'abord, la modification de durée hebdomadaire de 2 postes d'adjoints techniques qui sont actuellement à 32 heures pour les passer à temps plein. Les agents concernés sont favorables à passer à 35 heures.

Services	Emplois	Postes à créer	Nb d'heures	Postes à supprimer	Nb d'heures
Service technique	Adjoint technique	2	35h	2	32h

Le deuxième point concerne des suppressions de postes qui ne sont plus occupés par des agents :
Un poste d'adjoint principal 2° classe puisque l'agent a bénéficié d'un avancement de grade et un poste d'adjoint du patrimoine. M. le Maire rappelle que lors d'une séance précédente, le conseil avait déjà modifié ces postes qui sont désormais vacants.

Services	Emplois	Postes à supprimer	Nb d'heures	Observations
Médiathèque	Adjoint du patrimoine	1	28h	Suite à une mutation remplacée par un poste à 21h
Service technique	Adjoint technique Principal 2° classe	1	35h	Suite à un avancement de grade

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion, le Maire propose de les supprimer.

- ⇨ *A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des emplois*

Le Maire précise que les 2 agents techniques travailleront donc à partir du 1er avril à temps plein, pour un meilleur service rendu aux habitants. Ces deux agents ont donné leur accord pour un tel accroissement de leur temps de travail, inférieur à 10% de leur volume hebdomadaire.

3. <u>Tarification sociale de la restauration scolaire à 1€ pour 2022-2023</u>

M. le Maire rappelle la convention passée avec l'Etat pour permettre la mise en place de cette tarification à un euro, en vigueur depuis 2021.
Les conditions de la mise en œuvre de la tarification sociale sur la commune sont de percevoir la dotation de solidarité rurale, cible ou péréquation. M. le Maire confirme que la commune est bien dans ce cas. Il faut également, 3 tranches au minimum de quotient familial. M. le Maire rappelle qu'en 2021, le conseil a créé ces 3 tranches pour être éligible à cette tarification.
Enfin, il faut avoir au moins une tranche inférieure ou égale à 1€ et au moins une tranche supérieure à 1€.
M. le Maire rappelle les tarifs appliqués depuis septembre 2021 en fonction du quotient familial :

Quotient Familial	Tarifs 2021-2022
≤799	0.80€
800≤QF≤1499	1.00€
≥1500	3.17€
Adultes	4.16€

M. le Maire explique que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2021 et les 3.17€ étaient déjà en vigueur depuis quelques années. Il propose pour l'année 2022-2023 de maintenir cette tarification et de bénéficier de l'aide de l'Etat.

⇨ *A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la tarification sociale pour 2022-2023*

4. <u>Travaux : Urbanisation lieu-dit Bégué pour la création d'un arrêt de transport scolaire</u>

Depuis 2019, la mairie reçoit régulièrement des courriers d'habitants du lieu-dit Bégué, route de Lavernose, qui réclament du transport scolaire pour se rendre au collège. M. le Maire reconnait que cette route est très dangereuse, ne permet pas de se déplacer en vélo et oblige les élèves à dépendre de leurs parents. Une certaine solidarité s'est mise en place entre parents pour assurer le transport. En 2019-2020, 14 enfants étaient concernés, ce nombre a un peu diminué aujourd'hui, néanmoins une ligne de transport scolaire et un arrêt de bus ont été demandés auprès de la Région Occitanie en charge des transports scolaires. M. EXPOSITO et M. MORO ont examiné ce dossier et ont proposé le détournement d'une ligne existante en provenance de Bérat. Cette solution optimise les transports existants puisqu'elle permet de raccourcir la distance parcourue et de renforcer le remplissage du bus en desservant le quartier Bégué. C'est à la faveur des arguments présentés par la commune que cette demande a pu être approuvée, mais assortie d'une condition concernant la sécurité. Ainsi, la Région Occitanie accepte le principe de la création d'un tel arrêt de bus à la condition que la commune aménage un minimum d'équipements de sécurité pour faciliter la montée et la descente des enfants.

Arrivée de M. TURPIN à 19h20.

M. MORO explique qu'une des conditions consiste à passer cette zone en agglomération et ainsi de limiter la vitesse à 50 km/h au lieu de 70 km/h. Une demande avait déjà été déposée en 2019 mais n'avait pas pu aboutir du fait de la vitesse à 70km/h et parce que les équipements proposés n'étaient pas satisfaisants.
La commune a donc proposé de détourner le circuit de Bérat qui passe par Lavernose et le quartier Bégué et de créer un arrêt en zone d'agglomération. La Région Occitanie s'est engagée à ce que l'arrêt serve aux collégiens et va même étudier la possibilité de faire bénéficier les lycéens de cet arrêt.
M. le Maire ajoute également la possibilité à terme de desservir les établissements privés.
M. MORO indique que les panneaux d'agglomérations seront fournis par le Département. En venant du village, à l'entrée du quartier Bégué et dans l'autre sens de circulation, en venant de Lavernose, le panneau sera implanté juste après le pont.

Arrivée de Mme NOUNIS 19h36.

Monsieur EXPOSITO explique ensuite le projet. Il s'agit de faire des quais de chaque côté de la RD53 et de mettre en place un système pour ralentir la circulation. Déjà le passage en zone d'agglomération permet de diminuer la vitesse de 70km/h à 50 km/h. Il sera également mis en place entre les 2 quais de bus, un plateau ralentisseur.

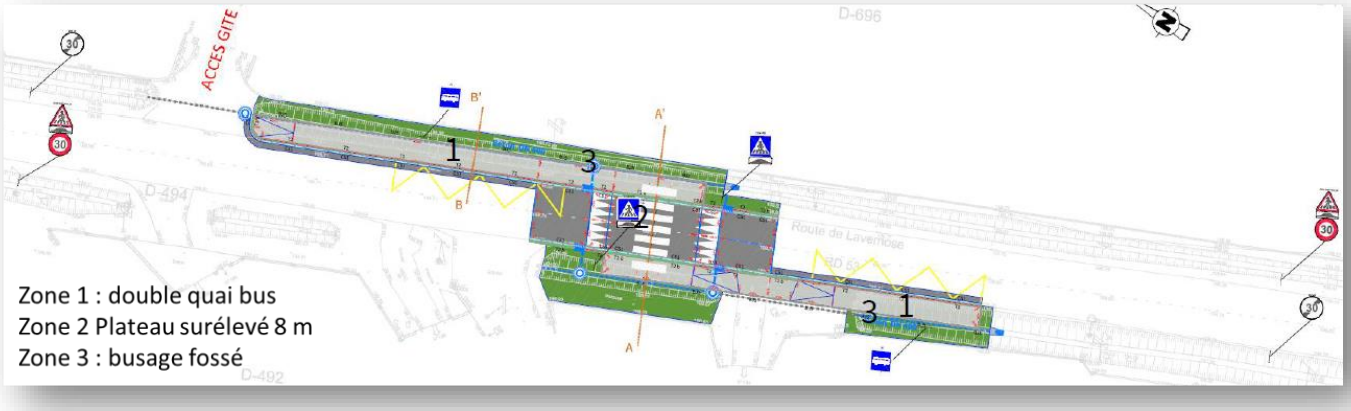

Cette zone passera à 30 km/h du fait de la mise en place du plateau. Des panneaux de limitation de vitesse seront positionnés en amont et en aval de chaque côté du dispositif.
Le quai sera plus long que le bus pour pouvoir accueillir les enfants et leur permettre de traverser la route en toute sécurité.
M. EXPOSITO explique qu'une option a été prévue pour pouvoir ajouter plus tard des coussins lyonnais, coussins préfabriqués en béton scellés au milieu de chaque voie.

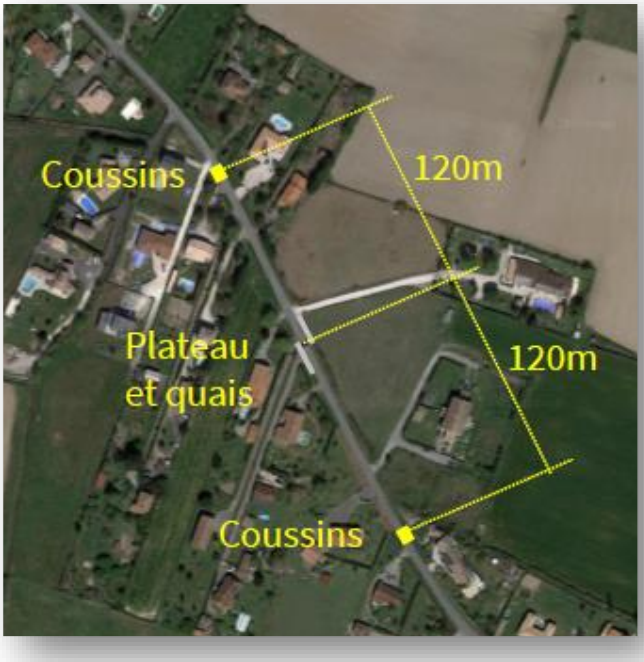

Ce système permettrait de vraiment ralentir la vitesse avant d'arriver sur la zone de l'arrêt de bus afin de sécuriser au maximum les enfants. En attendant, le ralentissement causé par le plateau sera examiné à l'usage et s'il ne ne se révèle pas suffisant, l'option des coussins lyonnais pourrait alors être mise en œuvre en complément.
M. le Maire indique que jusqu'à présent le Département et la Région ne voulait pas installer d'arrêts de bus en raison d'une limitation de vitesse trop élevée. La seule condition pour faire arrêter un bus était d'être aménagé dans une zone limitée à 50km/h. De ce fait, la commune a pris le relais pour créer une zone d'agglomération, ensuite le pouvoir de police du maire permet d'instaurer des limitations de vitesse et d'installer des dispositifs modérateurs de vitesse. Dès lors que les véhicules sont ralentis, l'arrêt de bus pourra être installé.
M. EXPOSITO explique que la création à cet endroit, fait suite à une enquête menée auprès de riverains. Cette enquête a permis de déterminer que jusqu'en 2029, de 3 à 4 enfants prendraient le bus pour le collège et le même effectif est attendu en direction du lycée. Le quartier peut être amené à se développer.
M. le Maire précise que le développement de ce quartier est très limité mais que la composition des foyers sur le quartier évoluera certainement dans le temps, avec une évolution des effectifs de collégiens et lycéens.
Mme SOBIERAJEWICZ demande si les enfants seront autonomes pour se rendre à l'arrêt de bus et si des trottoirs sont prévus pour sécuriser le cheminement.
M. EXPOSITO répond que les trottoirs ne sont pas prévus sur tout le linéaire du quartier. Le déplacement jusqu'à l'arrêt restera sous la responsabilité des parents. M. MORO précise que des entrées de propriétés peuvent servir

de zones de stationnement temporaire pour déposer les enfants. Il souligne qu'avec les coussins lyonnais, à terme, il y pourrait y avoir près de 250 mètres du quartier placés en zone à 30 km/h, et protégés par 3 dispositifs différents.
Mme SOBIERAJEWICZ estime que sécuriser le cheminement serait opportun. M. EXPOSITO en convient mais que le coût d'un tel aménagement serait extrêmement élevé. Cela pourrait s'envisager à long terme si le quartier se développe. M. le Maire rappelle que le quartier n'est pas voué à se développer.
M. EXPOSITO explique qu'au vu de toute les demandes en termes d'aménagement de voirie sur la commune, ce n'est pas la priorité. La priorité est d'assurer le ramassage scolaire matin et soir.
M. GIRARD demande si l'éclairage sera prévu. M. EXPOSITO explique que des candélabres LED éclairent déjà la zone et qu'il n'est pas prévu d'en rajouter car ils sont suffisants et c'est ce qui a déterminé le positionnement de l'arrêt de bus.
M. MORO ajoute qu'il n'y aura pas d'abris dans une premier temps mais les quais seront dimensionnés pour pouvoir installer des abris casquettes financés par la commune. Aucune norme n'est imposée, l'association 3PA pourra être sollicitée pour un tel aménagement. M. le Maire ajoute qu'il n'y a plus de fourniture d'abris pour les transports scolaires.
Suite à la demande de M. BRUSTON, M. EXPOSITO indique que les piétonniers font une cinquantaine de mètres de chaque côté et confirme que le bus s'arrêtera en pleine voie, sur la chaussée sur les parties zébrées.
Suite à la demande de Mme VERGNHES, M. le Maire explique que l'accord a été donné en novembre par la Région, l'enquête a été menée en suivant auprès des riverains et confirme que l'objectif est de réaliser l'aménagement pour la rentrée 2023. C'est un objectif ambitieux.
A la demande de M. GIRARD, M. EXPOSITO indique qu'aucune autre tournée que celle du bus S2124 ne sera modifiée par ce projet.
Le Maire insiste sur la qualité du travail des élus de Lherm qui ont permis l'optimisation de cette tournée et la faisabilité de ce projet sollicité depuis plusieurs années. Il précise que le Département autorise la commune à déposer hors délai, un projet d'urbanisation au titre de l'année 2023.
Le montant de travaux est estimé à 55 205€ HT pour la tranche ferme et 19 720€ HT pour la tranche conditionnelle (coussins lyonnais), soit un total de 74 925 € HT.

- ⇨ *A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'urbanisation*
- ⇨ *A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du département de la Haute Garonne*
- ⇨ *A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le département de la Haute Garonne*

5. Finances : Débat d'orientation budgétaire 2023

M. le Maire mentionne que ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants.
M. le Maire présente le DOB.

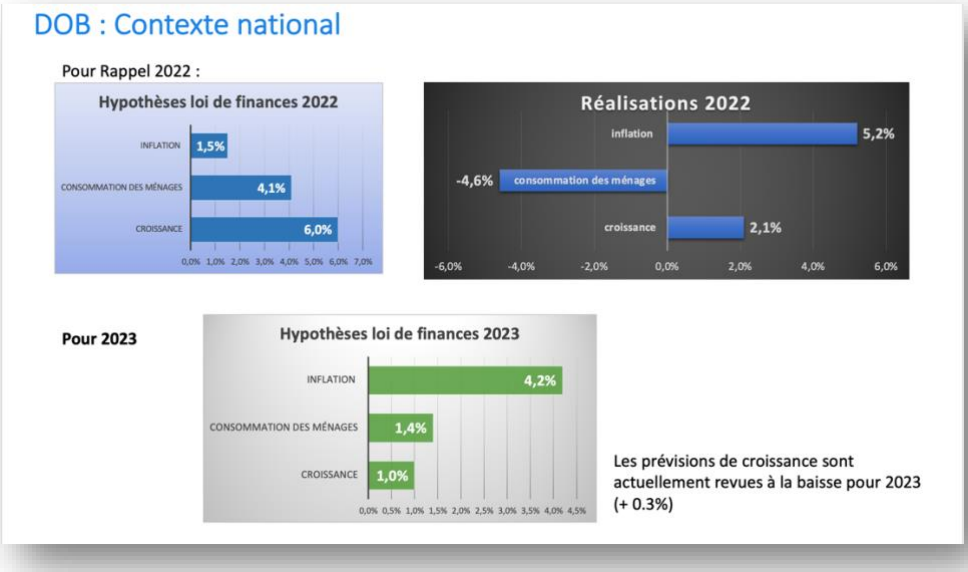

DOB : Contexte local

Evolutions des dotations

ANNEE	2020	2021	2022	2023*
POPULATION (DGF)	***3 757***	***3 806***	***3 859***	***3 887***
Dotation de base	338 357 €	342 588 €	347 345 €	349 769 €
DSR Péréquation	71 996 €	72 758 €	76 001 €	87 881 €
DSR Cible	110 166 €	120 112 €	137 394 €	147 720 €
DNP	88 310 €	86 564 €	84 756 €	94 009 €
TOTAL	**608 829 €**	**622 022 €**	**645 496€**	679 379€

Evolutions des bases fiscales

Le taux 2023 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2021 et novembre 2022, soit 7,1%

TAXES	BASES 2022	BASES 2023*
HABITATION	126 701	135 583
FONCIER BATI	3 118 973	3 337 613
FONCIER NON BATI	74 752	79 992

* Les chiffres 2023 sont des estimations.

DOB : Les indicateurs locaux

Evolutions de la population

Evolution des Permis de construire de maisons individuelles

Année	PC
2022	38*
2021	29
2020	32
2019	26
2018	22
2017	36
2016	36

* Nombre de permis en cours d'instruction, ne tient pas compte d'éventuels rejet.
En 2023 nous risquons d'avoir une baisse de demande de permis de construire en raison des difficultés à emprunter pour les particuliers.

DOB : Eléments rétrospectifs - Bilan 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses

Chapitres	BP 2022	CA 2022	2022/2021
011 - Charges à caractère général	656 900.00	560 619.11	101.05%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 100 750.00	1 019 774.75	97.57%
014 - Atténuations de produits	370 559.00	370 559.00	100.00%
022 - Dépenses imprévues	96 087.31	0.00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000.00	0.00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 820.95	202 092.75	374.74%
65 - Autres charges de gestion courante	198 090.00	183 369.12	105.89%
66 - Charges financières	55 382.55	56 302.47	100.02%
67 - Charges exceptionnelles	21 500.00	10 195.00	10.63%
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	5 000.00	1 350.00	
Total général	**2 610 089.81**	**2 404 262.20**	**102.32%**

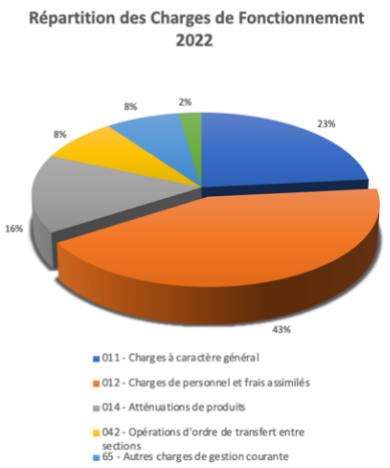

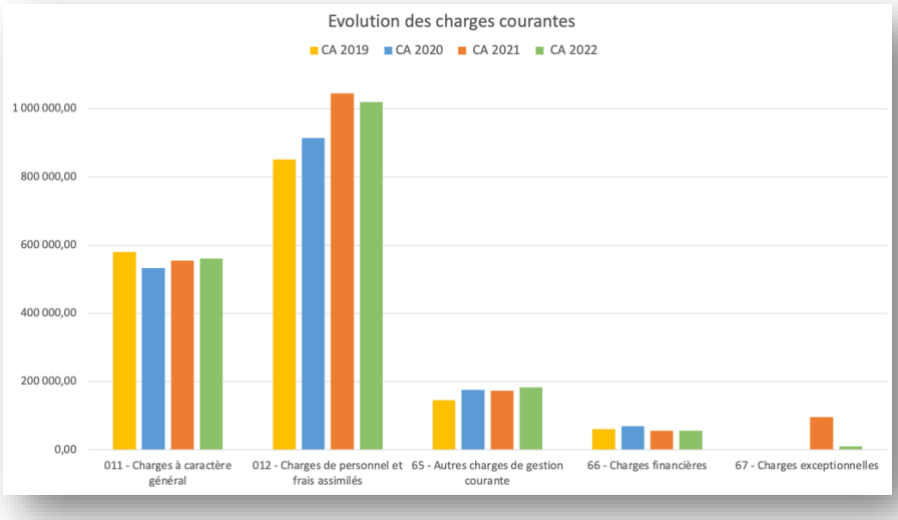

DOB : Eléments rétrospectifs - Bilan 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes

Chapitres	BP 2022	CA 2022	2022/2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté	206 812.81	206 812.81	73.22%
013 - Atténuations de charges	30 000.00	31 463.57	59.79%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500.00	18 336.80	308.09%
70 - Produits des services et ventes diverses	134 800.00	152 271.38	76.63%
73 - Impôts et taxes	1 383 000.00	1 398 318.00	108.53%
74 - Dotations, subventions et participations	825 177.00	948 222.55	116.47%
75 - Autres produits de gestion courante	18 300.00	24 101.11	114.57%
76 - Produits financiers	4 500.00	4 520.12	41.35%
77 - Produits exceptionnels	0.00	145 828.73	451.25%
Total général	**2 610 089.81**	**2 929 875.07**	**108.25%**
Produits de l'exercice		**2 723 062.26**	**112.33%**

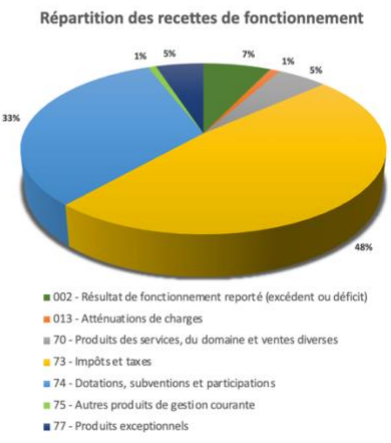

Mme PEYRON précise que l'augmentation du chapitre 042 est liée à la vente de certains investissements et que les produits exceptionnels correspondent notamment à la plus-value du terrain vendu à la 3CG.

M. le Maire explique que l'augmentation des recettes des impôts et taxes (chapitre 73) sont dues à l'évolution des bases par l'État sur la taxe foncière et l'augmentation du taux par la commune.
Dans le chapitre 74 apparait l'aide de l'État versée pour compenser la restauration scolaire sociale à 1€.

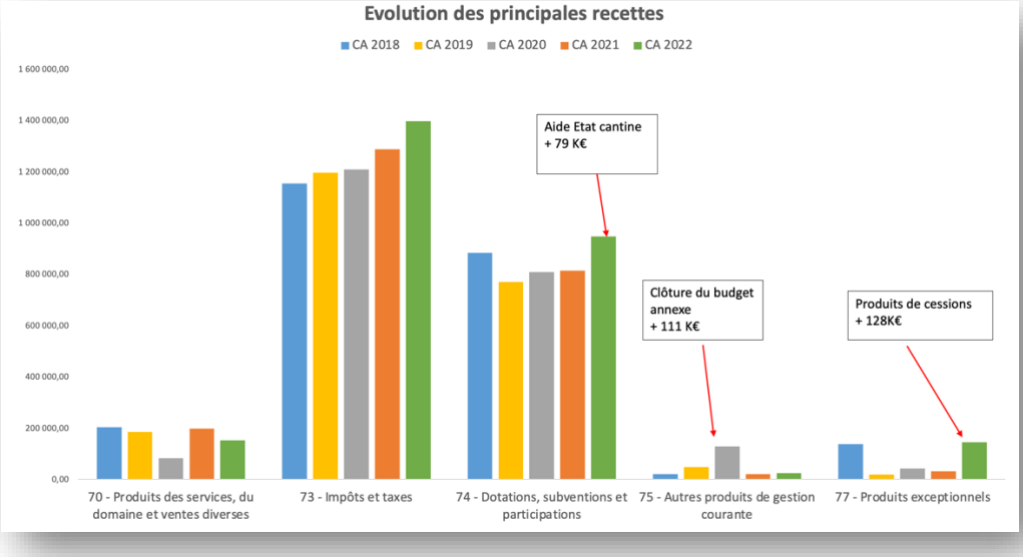

DOB : Section Investissement 2022

Dépenses	BP 2022	CA 2022	Avec RAR
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00
020 - Dépenses imprévues	20 993.42	0.00	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500.00	18 336.80	18 336.80
041 - Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	217.00	217.00	217.00
13 – Subventions d'investissements	0.00	0.00	0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	214 000.00	183 284.48	183 284.48
20 - Immobilisations incorporelles	35 488.00	1 188.00	1 188.00
21 - Immobilisations corporelles	41 896.00	38 783.87	37 861.51
23 - Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
27 - Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
OPERATIONS	1 771 700.00	794 484.23	1 516 309.94
Total	**2 091 794.42**	**1 036 294.38**	**1 757 197.73**

M. le Maire indique qu'il y a beaucoup de restes à réaliser notamment en raison des retard de travaux sur la salle polyvalente et des travaux de voirie menés sur la route RD43b.

DOB : Section Investissement 2022

INVESTISSEMENTS 2022 – Dépenses d'équipements	CA 2022 avec engagements non soldés
Aménagement voirie - réseaux	527 704.46
Bâtiments	913 162.32
Budget participatif	24 000.00
Cadre de vie	14 077.74
Équipements divers	39 049.51
Équipements sportifs et culturels	137 597.94
Scolaire	85 899.96
Total général	1 741 491.93

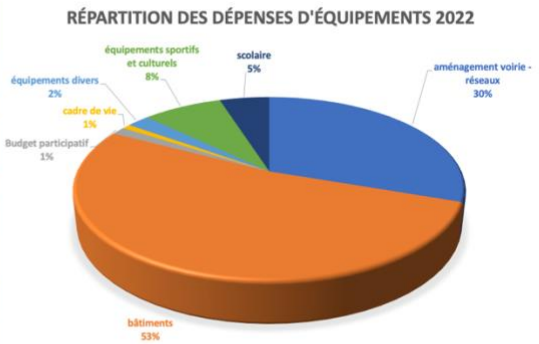

Les opérations d'équipement programmées au budget 2022 ont été réalisées à 75.54% incluant les restes à réaliser pour un montant de 720 903€.
Les engagement non soldés en 2022 s'élèvent à 907 035€.

M. BRUSTON demande des explications concernant l'écart d'environ 300 000€ entre ce qui avait été provisionné (BP 2022) et le montant du CA 2022 avec les restes à réaliser. M. le Maire répond que cet écart correspond à des investissements non réalisés ou qui ont pu couter moins cher que ce que nous avions prévus ou encore non engagés.
Les investissements des bâtiments correspondent principalement à la salle polyvalente mais également plusieurs petits travaux. Dans cadre de vie nous retrouvons par exemple l'installation de tables, de bancs ou encore les différentes plantations d'arbres et haies effectuées en 2022. Dans la rubrique équipements sportifs et culturels se retrouve les dépenses liées au nouveau City stade, la rénovation de l'ancien, les nouveaux jardins de jeux pour enfants et la mise au norme de l'ancien.

DOB : Section Investissement 2022

Recettes	BP 2022	CA 2022
001 - Solde d'exécution de la S° d'investissement reporté	411 636.47	411 636.47
021 - Virement de la section de fonctionnement	50 000.00	0.00
024 - Produits de cessions	115 020.00	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 820.95	202 092.75
041 - Opérations patrimoniales	0.00	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	295 000.00	315 940.95
13 - Subventions d'investissement	460 000.00	170 636.95
16 - Emprunts et dettes assimilées	700 000.00	700 000.00
27 - Autres immobilisations financières	4 517.00	14 478.96
Total	**2 091 994.42**	**1 814 786.08**

Chapitre 040 : plus value Produits de cession

Chapitre 13 : Subventions d'investissement
37% du montant prévu

Mme PEYRON précise que les subventions d'investissement correspondent à 87k€ pour la rénovation de la salle polyvalente, 20k€ de solde de la chaufferie bois, 26k€ pour le city stade et 3k€ pour l'école au numérique.
M. BRUSTON demande s'il est possible d'évaluer également les restes à recevoir des subventions. Mme LESNÉ répond que cela n'a pas d'intérêt comptable et opérationnel. Les restes à réaliser en dépenses sont évalués car au premier trimestre de l'année N+1 nous pouvons engager un quart des dépenses l'année N. En raison des gros travaux en cours (RD43b et salle polyvalente) nous n'avions pas assez de crédits pour payer. Les restes à réaliser permettent de dépenser ces sommes en année N+1 et de bénéficier en plus du quart des crédits.
Les subventions seront inscrites lorsque nous les percevrons. Il manque effectivement la partie des subventions sur les travaux déjà terminés.
Mme SOBIERAJEWICZ demande des précisions sur l'écart entre les restes à réaliser de 720 903€ et les engagements non soldés pour 907 035€. M. le Maire répond que cela correspond à un dépassement de budget sur certaines grosses opérations comme la RD43b et la salle polyvalente. Des anomalies de branchements du

réseau pluvial de quelques riverains ainsi que des non-conformités découvertes en matière d'électricité dans la salle polyvalente et présentes depuis l'origine expliquent ces surcoûts.
Elle demande également si nous pourrons bénéficier d'un rattrapage de subvention sur ces dépassements. M. le Maire répond à la négative. La subvention est accordée sur la demande initiale. Si les travaux dépassent les prévisions, la subvention n'est hélas jamais réévaluée à la hausse.

DOB : Résultats 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DEPENSES	2 404 262.20	1 036 294.38
TOTAL RECETTES	2 723 062.26	1 403 149.61
RESULTAT de L'EXERCICE	**322 341.68**	**366 855.23**
RESULTAT ANTERIEUR 2021	206 812.81	411 636.47
RESULTAT CUMULE	**525 612.87**	**778 491.70**
Résultat global de clôture 2022		**1 304 104.57**
Reste à Réaliser d'investissement		**- 720 903.35**
Résultat final	**525 612.87**	**57 588.35**
Résultat global de clôture 2022 avec RAR		**583 201.22**

M. BRUSTON rappelle que nous pourrions retrouver ici les restes à percevoir qui viendraient diminuer les restes à réaliser.
M. le Maire rappelle que le reste des subventions de l'année 2022 seront perçus en 2023 voire en 2024, après achèvement des travaux et production des différents justificatifs et nous permettront de financer les prochains investissements. Les subventions versées pour un projet donner seront les recettes de demain et viendront subventionner de nouveaux projets.

DOB : Ratios financiers 2022

	Ratios €/hab.	2022	Strate 3500 à 5000 hab. 2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	570.66	845
2	Produits des impôts directs par habitant	337.01	468
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	700.89	1047
4	Dépenses d'équipement par habitant	210.02	316
5	Encours de dette par habitant	580.45	731
6	DGF par habitant	167.27	154
7	Taux des Dépenses de personnel sur dépenses réelles totales de fonctionnement	46.31%	54%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de dette en capital sur les Recettes réelles de fonctionnement	88.20%	88.20%
9	Taux des dépenses d'équipement brut sur Recettes réelles de fonctionnement	29.96%	30.2%
10	Encours de dette sur Recettes réelles de fonctionnement	82.82%	69.80%

M. le Maire présente les principaux ratios financiers qui sont généralement examinés pour évaluer la santé financière d'une collectivité. Il met en avant une épargne nette très importante, la plus élevée depuis toujours mais qui n'augure en rien des résultats futurs. Il s'agit là de la capacité d'autofinancement de la commune. Plus elle est élevée et plus la commune peut investir. Ce très bon résultat est obtenu en veillant attentivement à nos dépenses de fonctionnement et en évitant tout ce qui pourrait-être superflu. Il faudra continuer ainsi en 2023 pour permettre à la commune de réaliser de nouveaux investissements.

DOB : Chaine de l'épargne

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits de fonctionnement courant	2 230 901	2 250 782	2 374 920	2 554 376
Charges de fonctionnement courant	1 946 347	1 994 109	2 143 682	2 134 321
EXCEDENT BRUT COURANT	**284 553**	**256 672**	**231 238**	**420 054**
Solde exceptionnel large	18 143	42 458	-63 546	7 698
EPARGNE DE GESTION	**302 697**	**299 130**	**167 691**	**427 753**
Intérêts	61 149	69 053	45 362	51 784
EPARGNE BRUTE	**241 547**	**230 077**	**122 329**	**375 968**
Capital	196 326	172 817	167 949	168 255
EPARGNE nette	**45 221**	**57 259**	**-45 619**	**207 712**

DOB : Chaine de l'épargne

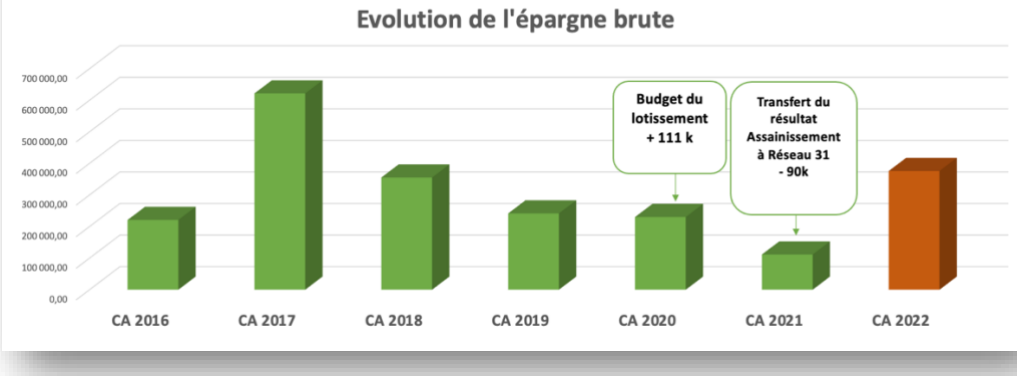

DOB : Eléments prospectifs – les évolutions budgétaires 2023

	Dépenses	Évolution /2022
011	Charges à caractère général	50 000
012	Charges de personnel	90 000
042	Amortissements	25 000
65	Autres charges de gestion courante	10 000
66	Charges financières	5 000
67	Charges exceptionnelles	- 8 000
68	Provisions	5 000
	Total	**177 000**

011 : Charges générales
- ⇗ Inflation
- ⇗ Prix de l'énergie

012 : Personnel
- ⇗ SMIC
- ⇗ Effet année pleine :
  - Augmentation point d'indice
  - Recrutement fin d'année 2022
  - Avancements de grade 2022
- ⇗ Fin de contrats CAE
- ⇘ 1 départ en retraite
- ⇘ Cotisation d'assurances
- ⇘ Remplacements prévus

DOB : Évolution de la fiscalité

Evolution des bases fiscales

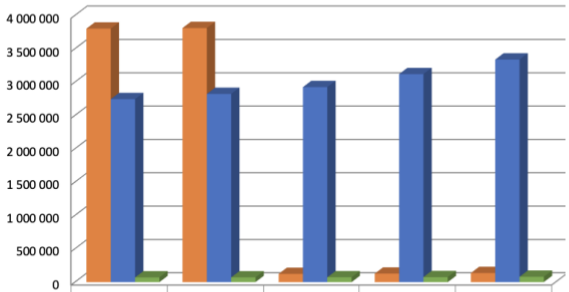

	2019	2020	2021	2022	2023
TH	3 801 459	3 810 630	122 737	126 701	135 583
TFB	2 743 798	2 822 058	2 924 436	3 118 973	3 337 613
TFNB	70 211	70 928	72 315	74 752	79 992

Evolution des produits fiscaux cumulés

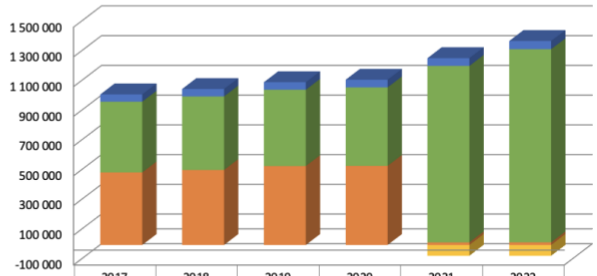

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TFNB	49 191	49 891	50 664	51 182	52 183	55 272
TFB	475 725	494 944	513 365	528 007	1 187 613	1 299 417
écrêtement					-71 852	-71 852
TH	488 020	504 445	531 064	532 345	17 146	17 700

La revalorisation nationale des bases 2023 est de 7.1%
Aucune évolution des taux communaux n'est envisagée en 2023

DOB : Investissements 2023

Le montant des nouvelles dépenses s'élève à 1 111 791€ cumulés avec les RAR, le montant total des dépenses est de 1 832 695.29€

Dépenses d'équipement	Inscription nouvelle	RAR 2022	Prévisionnel 2023
Aménagement voirie - réseaux	**164 002.93**	**409 256.89**	**573 259.82**
Aménagement quartier Bégué – arrêt de bus	60 000.00		60 000.00
Extension éclairage chemin de la chèneraie	9 819.00		9 819.00
Liaison voie av des Pyrénées + sécurité rue P. Cahuzac	9 318.00		9 318.00
Modification réseau pluvial RD 43b	7 800.00		7 800.00
Réfection ponctuelle trottoirs	10 000.00		10 000.00
Signalétique voirie	3 500.00	5 878.08	9 378.08
Urbanisation RD43b - effacement de réseau		21 099.46	21 099.46
Urbanisation RD43b - étude complète 2 côté		4 764.40	4 764.40
Urbanisation RD43b - SDEHG Fonds de concours		60 027.00	60 027.00
Urbanisation RD43b -TRAVAUX	63 565.93	317 487.95	381 053.88

Comme nous l'avons voté en début de conseil municipal le montant pour l'aménagement de l'arrêt de bus du Bégué est plus élevé que celui inscrit au DOB. Il a changé entre l'envoi du Rapport d'Orientation Budgétaire et le débat présenté en Conseil municipal aujourd'hui.
Concernant, la future liaison de la voie cyclable du Pré Cahuzac le long de l'avenue des Pyrénées la somme inscrites correspond aux études.

DOB : Investissements 2023

Dépenses d'équipement	Inscription nouvelle	RAR 2022	Prévisionnel 2023
Bâtiments	**561 320.00**	**278 784.31**	**840 104.31**
Alarme et vidéoprotection salle polyvalente		5 576.23	5 576.23
Alarme salle associative	5 500.00		5 500.00
Etude géothermie bâtiments mairie	46 320.00		46 320.00
Halle rénovation- éclairage	9 000.00		9 000.00
MOE salle polyvalente		4 541.18	4 541.18
Rénovation Salle polyvalente travaux	168 500.00	267 255.75	435 755.75
SPS contrôle études salle polyvalente	1 500.00	1 038.85	2 538.85
Tiers lieux ancien couvent études	36 000.00		36 000.00
Toitures bâtiments communaux -remise en état	50 000.00		50 000.00
Travaux divers climatisation	15 000.00		15 000.00
Travaux divers plomberie	2 500.00		2 500.00
Travaux église électricité + BE + CT + SPS	220 000.00		220 000.00
Travaux électriques sur bâtiments	3 000.00	372.30	3 372.30
Travaux en régie	4 000.00		4 000.00

M. BRUSTON précise au le conseil que le montant initial prévu pour les toitures des bâtiments était de 90 000€ pour quatre zones. Le montant prévu pour 2023 permettra seulement de faire les bâtiments de la mairie et autour qui correspond à la zone 1.
M. le Maire explique qu'il a été amené à procéder à une « coupe » en limitant l'enveloppe 2023 à 50 000€ afin de permettre la réalisation d'autres projets.
M. BRUSTON regrette que nous n'ayons pas pu programmer pour 2023 la rénovation des sanitaires publics car nous allons perdre la subvention que nous avions obtenu du département, notifiée en 2021.
M. le Maire regrette également d'avoir dû procéder à de tels arbitrages. Concernant les toitures, la « coupe » de 49 000€ sera réengagée dès 2024. Concernant les sanitaires publics M. le Maire reconnait qu'il est urgent de les réhabiliter, étant donné leur état, mais que notre capacité à investir ayant des limites, il est nécessaire de savoir renoncer pour que notre budget soit sincère et éviter de se mettre en grande difficulté. Il assume ces choix difficiles qui sont contraints par notre budget.

DOB : Investissements 2023

Dépenses d'équipement	Inscription nouvelle	RAR 2022	Prévisionnel 2023
Cadre de vie	**26 550.00**	**1 702.20**	**28 252.20**
Aménagement divers	5 000.00	1 702.20	6 702.20
ETUDE Modification simplifiée du PLU	20 000.00		20 000.00
Tables pique nique	1 550.00		1 550.00
Cimetière	**1 000.00**		**1 000.00**
Aménagement cimetière	1 000.00		1 000.00
Equipements divers	**16 350.00**		**16 350.00**
Charte graphique	500.00		500.00
Renouvellement informatique équipement	2 000.00		2 000.00
Renouvellement informatique logiciel	1 500.00		1 500.00
Services techniques	5 000.00		5 000.00
Véhicule ST	7 350.00		7 350.00

M. le Maire explique que le véhicule prévu pour le service technique correspond au véhicule financé par la publicité que nous avons actuellement en prêt par la société InfoCom. Les 7 350€ prévu au BP 2023 représentent l'achat de ce véhicule de 24 000 km dont le contrat arrive à échéance. Les publicités seront retirées. Un nouveau contrat pour un nouveau véhicule électrique sponsorisé a été passé et permettra de disposer d'un nouveau véhicule électrique dont les coûts de fonctionnement sont réduits par rapport aux véhicules thermiques.

DOB : Investissements 2023

Dépenses d'équipement	Inscription nouvelle	RAR 2022	Prévisionnel 2023
Equipements sportifs et culturels	**48 552.00**	**3 526.96**	**52 078.96**
Piétonnier espace de loisirs (nouveau city - aire de jeux)	25 000.00		25 000.00
Renouvellement mobilier salle des fêtes	3 552.00		3 552.00
Rénovation Aire de jeux Pré Cahuzac		3 526.96	3 526.96
Terrain de tennis - résine sol	18 000.00		18 000.00
Travaux électrique divers	2 000.00		2 000.00
Scolaire	**294 017.01**	**27 632.99**	**321 650.00**
AMO aménagement école	13 917.01	27 632.99	41 550.00
Equipement divers cantine scolaire	5 000.00		5 000.00
Informatique + logiciel (écran interactif .. École num)	25 000.00		25 000.00
Mobilier scolaire renouvellement	6 000.00		6 000.00
MOE aménagement Groupe scolaire + BDO	238 100.00		238 100.00
Travaux alarme et vidéoprotection école	2 000.00		2 000.00
Travaux électricité divers	4 000.00		4 000.00
Total général	**1 111 791.94**	**720 903.35**	**1 832 695.29**

M. le Maire présente brièvement le projet d'aménagement de cheminements piétons entra la crèche, les jardins de jeux, le city stade, le parking et le cheminement existant.

DOB : Investissements 2023

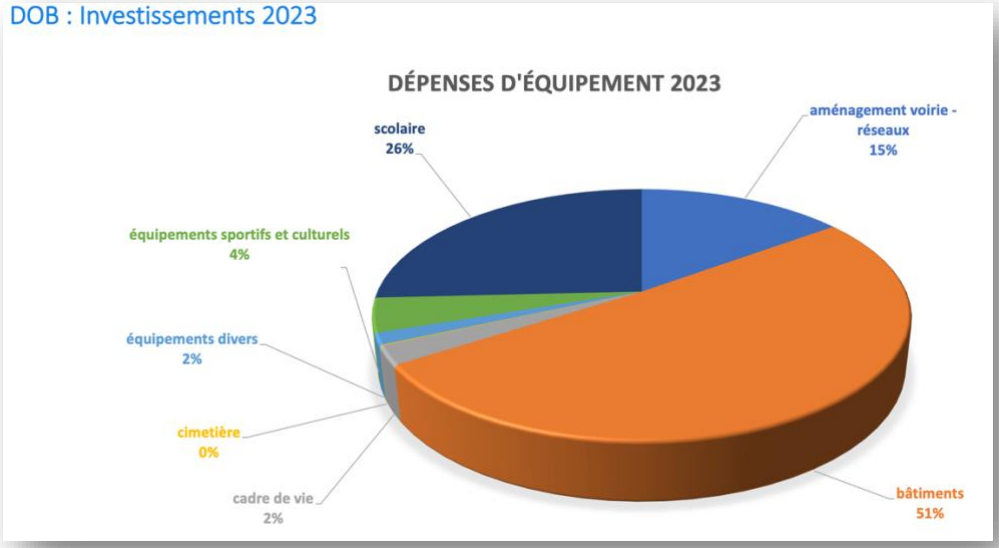

M. BRUSTON explique qu'il serait intéressant de voir la répartition après le reste à charge, c'est-à-dire les dépenses moins les subventions obtenues. M. le Maire répond qu'effectivement cela serait intéressant mais que nous ne pouvons pas programmer uniquement des investissements subventionnés. Bien d'autres investissements moins ou non subventionnés sont également nécessaires, même s'ils ne répondent pas aux priorités fixées par l'État, la Région ou le Département.

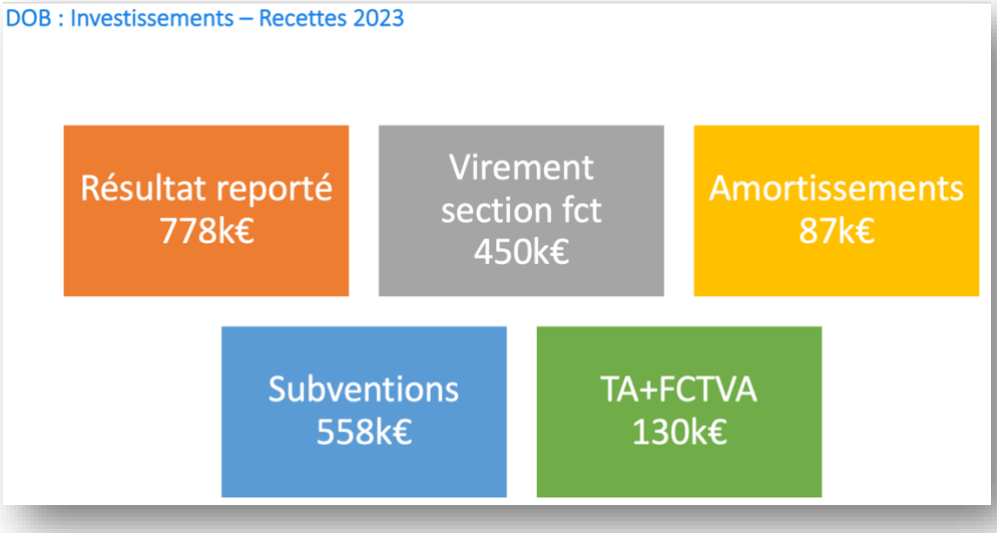

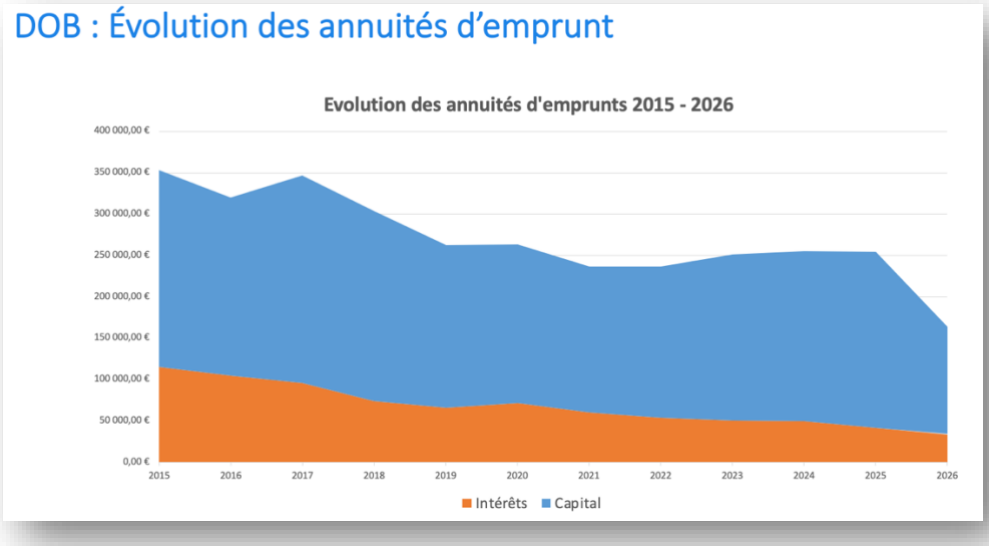

M. le Maire présente l'évolution des annuités d'emprunts. Malgré le dernier emprunt réalisé de 700 000€, la baisse des annuités est toujours prévue pour la fin du mandat et offrira de nouvelles opportunités pour réaliser de nouveaux investissements importants.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire et de la lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire reçu avec la convocation.

6. Finances : Compte Administratif 2022 et Compte de Gestion 2022

M. le Maire présente le CA 2022 puis conformément à la loi, il quitte la salle pour les débats et le vote du Conseil municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses

Chapitres	BP 2022	CA 2022	2022/21
011 - Charges à caractère général	656 900.00	560 619.11	101.05%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 100 750.00	1 019 774.75	97.57%
014 - Atténuations de produits	370 559.00	370 559.00	100.00%
022 - Dépenses imprévues	96 087.31	0.00	
023 - Virement à la section d'investissement	50 000.00	0.00	
042 - Opérations d'ordre	55 820.95	202 092.75	374.74%
65 - Autres charges de gestion courante	198 090.00	183 369.12	105.89%
66 - Charges financières	55 382.55	56 302.47	100.02%
67 - Charges exceptionnelles	21 500.00	10 195.00	10.63%
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	5 000.00	1 350.00	
Total général	**2 610 089.81**	**2 404 262.20**	**102.32%**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes

Chapitres	BP 2022	CA 2022	2022/21
002 - Résultat de fonctionnement reporté	206 812.81	206 812.81	73.22%
013 - Atténuations de charges	30 000.00	31 463.57	59.79%
042 - Opérations d'ordre	7 500.00	18 336.80	308.09%
70 - Produits des services	134 800.00	152 271.38	76.63%
73 - Impôts et taxes	1 383 000.00	1 398 318.00	108.53%
74 - Dotations, subventions et participations	825 177.00	948 222.55	116.47%
75 - Autres produits de gestion courante	18 300.00	24 101.11	114.57%
76 - Produits financiers	4 500.00	4 520.12	41.35%
77 - Produits exceptionnels	0.00	145 828.73	451.25%
Total général	**2 610 089.81**	**2 929 875.07**	**108.25%**
Produits de l'exercice		**2 723 062.26**	**112.33%**

Dépenses d'Investissement	BP 2022	CA 2022	Avec RAR
020 - Dépenses imprévues	20 993.42	0.00	0.00
040 - Opérations d'ordre	7 500.00	18 336.80	18 336.80
10 - Dotations, fonds divers et réserves	217.00	217.00	217.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	214 000.00	183 284.48	183 284.48
20 - Immobilisations incorporelles	35 488.00	1 188.00	1 188.00
21 - Immobilisations corporelles	41 896.00	37 861.51	37 861.51
23 - Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
OPERATIONS	1 771 700.00	795 406.59	1 516 309.94
Travaux salle polyvalente	606 500.00	333 664.22	606 500.00
Travaux rénovation de la halle	115 000.00	107 485.99	107 485.99
Travaux divers bâtiments communaux	104 000.00	26 854.87	34 505.60
Travaux église	180 000.00	14 436.83	14 436.83
Travaux et Equipements scolaires divers	37 000.00	26 712.95	26 712.95
Aménagement RD 43b	450 000.00	46 621.19	450 000.00
Voirie et réseaux divers	44 200.00	38 260.45	44 138.53
City stade	49 500.00	48 954.50	48 954.50
Jardins Partagés	14 500.00	12 375.54	12 375.54
Aménagement Groupe scolaire	58 500.00	30 867.01	58 500.00
Equipements Sports culture	88 700.00	85 173.04	88 700.00
Budget participatif	24 000.00	24 000.00	24 000.00
Total	**2 091 794.42**	**1 036 294.38**	**1 757 197.73**

Recettes	BP 2022	CA 2022
001 - Solde d'exécution reporté	411 636.47	411 636.47
021 - Virement de la section de fonctionnement	50 000.00	0.00
024 - Produits de cessions	115 020.00	0.00
040 - Opérations d'ordre entre sections	55 820.95	202 092.75
10 - Dotations, fonds divers et réserves	295 000.00	315 940.95
13 - Subventions d'investissement	460 000.00	170 636.95
16 - Emprunts et dettes assimilées	700 000.00	700 000.00
27 - Autres immobilisations financières	4 517.00	14 478.96
Total	**2 091 994.42**	**1 814 786.08**

Mme PEYRON demande l'autorisation au Conseil municipal de voter par section le CA 2022.

⇨ *A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de voter par section.*

Mme PEYRON appelle donc à voter les différentes sections.
Les dépenses de la section fonctionnement du CA 2022 s'élèvent à 2 404 262.20€.

⇨ *A l'unanimité, le Conseil municipal adopte les dépenses de la section fonctionnement.*

Les recettes de la section fonctionnement du CA 2022 s'élèvent à 2 929 875.07€.

⇨ *A l'unanimité, le Conseil municipal adopte les recettes de la section fonctionnement.*

Les dépenses de la section investissement avec les restes à réaliser du CA 2022 s'élèvent à 1 757 197.73€.

⇨ *A l'unanimité, le Conseil municipal adopte les dépenses de la section fonctionnement.*

Les recettes de la section investissement du CA 2022 s'élèvent à 1 814 786.08€.

⇨ *A l'unanimité, le Conseil municipal adopte les recettes de la section fonctionnement.*

A l'issue du vote, M. le Maire peut rejoindre la séance. Mme PEYRON l'informe que les différents comptes ont été adoptés. Il remercie le Conseil municipal pour son vote du Compte Administratif 2022 et propose d'adopter le compte de gestion 2022 du trésor public, identique à celui du compte administratif réalisé par la commune.

⇨ *A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion*

7. Finances : Admissions en non-valeur

M. le Maire informe que la trésorerie nous a transmis un état de dettes admises en non-valeur. Cela signifie que les démarches menées pour recouvrer ces dettes ont été épuisées. Le montant est de 11 686.06€.

⇨ *A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'admission en non-valeur des titres pour un montant de* 11686.06€.

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122_23 du CGT

Attribution de Marchés publics

Objet	Entreprises	Montant TTC
Travaux de sécurisation et de rénovation des toitures	SOPREMA	99 707.69€
Maîtrise d'œuvre pour l'urbanisation Bégué	OTCE	7 039.20€
Maîtrise d'œuvre pour l'urbanisation avenue des Pyrénées	OTCE	14 041.20€
Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'ancien couvent	Enzo et Rosso	47 940.00€
Division parcellaire A 299	G.O. Mètres	5 061.60€
Réfection de trottoir ave des Pyrénées	Soc DUPUY	7 884.00€
Piétonnier zone de Loisirs	Soc Dupuy	24 408.00€
Réseau pluvial rte de l'aérodrome	Lherm TP	6 448.20€
Opération dépigeonnage	Dove Buster	4 440.00€

M. le Maire explique que la parcellaire A-299 sera divisée en deux. Elle se situe dans le lotissement Versailles entre la rue Baudelaire et Apollinaire dans le grand espace vert pour créer un lot à bâtir de 900m2 environ. Cette zone se situe dans la zone ABF. La vente de ce terrain permettra de générer des recettes pour la commune.

Conventions

1- Avenant au protocole de transfert de compétence assainissement collectif
Objet : modification des tarifs

Protocole initial Lherm						
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ab HT	70.00 €	74.00 €	78.00 €	80.00 €	82.00 €	84.43 €
Conso HT	0.960 €	0.99 €	1.02 €	1.06 €	1.09 €	1.12 €

Evolution tarifaire Commune du Lherm				
Année	2023	2024	2025	2026
Ab HT	74.00 €	74.00 €	74.00 €	74.00 €
Conso HT	1.13 €	1.27 €	1.41 €	1.55 €

Mme BOULP présente les évolutions tarifaires prévues en matière d'assainissement par RESEAU13, gestionnaire du réseau d'assainissement collectif. Ces évolutions tarifaires tiennent compte des prévisions d'inflation pour les années avenir. RESEAU31 a fait le choix de maintenir les prix des abonnements inchangés et d'augmenter ceux liés à la consommation, basés sur la consommation d'eau potable.
M. BRUSTON demande s'il est prévu d'appliquer des tarifs en fonction des tranches de m3 consommés.
M. le Maire précise qu'il est possible effectivement que cela arrive car plusieurs collectivités sont en train de déployer une facturation par paliers.
M. EXPOSITO demande si nous sommes dans l'obligation d'accepter ces évolutions.
M. le maire répond que nous n'avons pas le choix car nous avons transféré cette compétence. Le protocole initial présenté ne peut être tenu en raison de la forte hausse de l'énergie qui impacte fortement la production d'eau potable mais également dans les mêmes proportions les usines d'assainissement, qui ont recours à des systèmes de pompage et des systèmes de brassage énergivores.
Mme BOULP précise qu'à court terme, toutes les communes adhérentes à RESEAU31 auront un tarif unique.

Informations diverses

1) Concours d'architectes sur esquisses pour la réhabilitation du Groupe scolaire

M. le Maire informe que pour donner suite au dernier Conseil et aux remarques qui avaient été formulées par M. BRUSTON, les honoraires versés aux candidats pour la remise des projets ont été revus et fixés à 16 500€ HT contre 20 100€ HT présentés initialement. Trois cabinets d'architectes ont été retenus pour concourir d'ici la fin juin.

2) Annulation du transfert d'une partie de la Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes pour 2023.

Le législateur ayant décidé en toute fin d'année de rendre ce transfert optionnel, et du fait d'un vote contre de certaines communes membres, profitant ainsi de l'effet d'aubaine, la Communauté de Communes Cœur de Garonne a décidé d'annuler cette disposition concernant le transfert de la TA devenu facultatif. Chaque année nous devrons délibérer sur ce point.

3) Demande d'installation de distributeurs de pizzas ou boissons

La société « Queen Pizza » propose à la commune d'améliorer ses services aux citoyens en installant une boite à pizza alimentée par des produit locaux. La société indique qu'il sera envisageable de reverser un pourcentage des recettes générées. Pour cette installation des branchements électriques et l'avis de l'ABF seront nécessaires.

Après présentation du projet de cette société et de ses équipements proposés, considérant nos trois pizzerias installées sur notre commune proposant des services de qualité, le Conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité des membres, à ce type d'installation sur notre commune.

4) Prochaines réunions

Conseil Municipal – Vote du Budget 23 le 04/04 à 19h00

Bureaux communautaires :

- 30/03 à la maison des Pyrénées à 18h00
- 13/04 à la maison des Pyrénées à 18h00
- 11/05 à la maison des Pyrénées à 18h00
- 15/06 à la maison des Pyrénées à 18h00

M. le Maire explique que lors du dernier Conseil communautaire, un élargissement des compétences du bureau a été voté afin d'alléger les séances et surtout faciliter les débats du Conseil communautaire sur des sujets qui méritent des discussions. Dorénavant, le bureau prendra quelques délibérations d'ordre technique et un quorum sera nécessaire lors des réunions du bureau. Celui-ci rendra compte de ses décisions en Conseil communautaire. L'enveloppe des sujets pouvant donner lieu à délibération du bureau pourra être revu à la demande. Il ne s'agit en aucun cas d'un moyen de dessaisir le Conseil communautaire de décisions importantes, mais bel et bien d'éviter de s'attarder sur des sujets mineurs ne présentant pas un grand intérêt ou pour lesquels il n'y a pas de débat.

Conseils communautaires :

- 06/04 à la maison des Pyrénées à 19h00 – Budget Primitif/Compte Administratif/Compte de Gestion
- 20/04 à la maison Garonne à 19h00
- 25/05 à la maison du Touch à 19h00
- 29/06 à la maison des Pyrénées à 19h00

5) Interventions diverses

M. BRUSTON demande la parole. Il informe le conseil que le projet rénovation de l'ancien couvent avec l'aménagement du tiers lieu est lancé (salle de réunion pour les associations, lieu de travail partagé…). Il y a également une proposition d'intégrer une maison départementale de proximité. Le groupe de travail a invité les membres inscrits dans les comités consultatifs à une réunion ce vendredi à 17h00.

M. le Maire rajoute que la commune s'est effectivement portée candidate pour accueillir une maison départementale de proximité permettant aux usagers de bénéficier de service publics supplémentaires (dossiers MDPH, transport, allocation d'adulte handicapé, dépendance, renseignement des habitants sur des thématiques diverses, conseils aux associations, accompagnement numérique, mise ne place d'équipement numériques…).

M. BRUSTON complète en expliquant que ce type de service, similaire à celui de la commune de Rieux-Volvestre accueille quotidiennement entre 10 à 15 personnes par jour. M. le Maire explique que le Département souhaite développer ces maisons d'ici la fin de l'année. Il indique avoir présenté la candidature de la commune de Lherm pour l'accueil de ce service dans l'un des bâtiments communaux mais que nous avons besoin d'un délai supplémentaire, car notre projet ne pourra pas être livré en 2023, mais plutôt au premier semestre 2024.

M. le Maire indique que la commune accueillera le festival « Cœur Estival » cet été, le samedi 29 juillet, festival organisé par la Communauté de communes. Il est prévu un marché de producteurs locaux, deux concerts, une buvette tenue par des associations locales qui bénéficieraient ainsi de la recette générée, une randonnée dans Lherm, une activité avec le musée Cap Al Campestre. La Maison de la Terre de Poucharramet sera chargée de la programmation musicale. Les élus intéressés sont les bienvenus pour l'organisation de ce festival. Mme PEYRON suggère de faire appel également aux membres du comité consultatif Culture.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h15.

Le secrétaire de séance,
Sandrine PEYRON

MAIRIE DE LHERM
31600

M. le Maire,
Frédéric PASIAN